



**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 16 juin 2022

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 30

D22.055

L'an deux mille vingt-deux,

le seize juin,

à 18 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, CITERIN-NORMANDIN Sylvie, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien (à partir de 18 h 45), CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard (à partir de 19 h), RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, LAFOURCADE Noël, ROCHOUX Philippe, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude.

Absents : SAGNET-POUGET Valérie (pouvoir donné à CITERIN-NORMANDIN Sylvie), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à LAFON Madeleine), POQUET Pascal (pouvoir donné à RODRIGUES David), POUEVIGNE Roger, VALENTIN Christine, SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir donné à BONICEL Pascale), CROUZET Colette (pouvoir donné à BADAROUX Suzanne), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy, SEGUIN Denis, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, BONNAFOUX Hervé, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D22.055 : AVENANT AU CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE ŒUVRE POUR LA RENOVATION DE LA PISCINE LA CANOURGUE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le projet de rénovation de la piscine de la Canourgue est bien avancé et que la consultation des entreprises va être lancée en juillet/août 2022.



Il rappelle que ce projet a donné lieu à un Marché à Procédure Adaptée pour la maîtrise d'œuvre qui a été attribué au groupe OCD, et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confié à AB INGENIERIE.

Il indique également que l'avant-projet définitif a permis d'arrêter le montant du coût prévisionnel des travaux, qui dépasse le montant initialement prévu (en raison de la forte inflation des coûts des matériaux). Le forfait des honoraires liés à la maîtrise d'œuvre (proportionnel au montant des travaux) a été réajusté mais limité aux travaux réellement supplémentaires. Il en est de même pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Président propose en conséquence au Conseil Communautaire d'approuver **l'avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, avec AB INGENIERIE**, pour un montant de **plus quatre mille cent Euros (+ 4 100,00 €) HT et l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre, avec le groupe OCD**, pour un montant de **plus douze mille neuf cent onze Euros et cinquante centimes (+ 12 911,50 €) HT**.

Ces avenants représentent une plus-value sur les marchés initiaux et seront ajustés dans le budget global de l'opération (programmes N°126 – Rénovation piscine de La Canourgue – volet Sport et N°132 – Solaire piscine de La Canourgue), lors d'une prochaine Décision Modificative, quand le montant des travaux sera arrêté.

Puis, il invite le Conseil Communautaire à les adopter.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU la loi n° 85.704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

VU les précédentes délibérations D21.100 et D21.101 en date du 10 novembre 2021,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Président, et

APPROUVE l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec le « Groupe OCD – 16, Avenue des Glycines – 12850 ONET LE CHATEAU » pour un montant de 12 911,50 € HT, concernant la mission de Maîtrise d'Oeuvre relative au projet de rénovation de la piscine de La Canourgue (soit un taux de 11,90 % du montant du coût prévisionnel des travaux),

APPROUVE l'avenant N°1 au contrat de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de la piscine de La Canourgue, confié à AB INGENIERIE SARL, pour un montant de 4 100,00 € HT, et

VALIDE le devis correspondant pour un montant de 4 100 Euros H.T. soit 4 920 Euros T.T.C.

AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces se rapportant au marché de maîtrise d'œuvre et son avenant et au contrat de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et son avenant.

AUTORISE ET MANDATE Monsieur le Président ou le Vice-Président, pour lancer les consultations, signer les contrats et/ou les marchés de travaux et l'ensemble des pièces se rapportant aux différentes consultations concernant les différents intervenants et les contrats de sous-traitance éventuels,

AUTORISE ET MANDATE Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer toutes pièces relatives au montage financier, administratif et technique du présent dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 27 juillet 2022,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémouls
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL